

Réunion d'information « S.T.A » du 20/06/2018

Compte-rendu de séance

Pour que nos collègues des services techniques auto ne se retrouvent pas sur une voie de garage !

Cette réunion d'information, de par son intitulé, était ouverte à toutes les organisations syndicales et était présidée par le chef du bureau A2, assisté de son adjointe en charge du pôle mutation, de collègues des bureaux A1, A3 & B2.

Etaient présentes outre notre organisation, la CFTC, l'USD-FO, l'UNSA aux côtés de la CGC.

En premier lieu, une minute de silence a été appliquée en hommage à notre collègue du STA de Metz décédé en fin de semaine dernière dans un accident de la route.

Nos représentants ont lu leur déclaration préalable que vous trouverez [ici](#).

Le président de séance, en réponse aux interventions écrites et orales des différentes organisations syndicales présentes, rétorque que l'avenir des STA n'est pas menacé, que l'instruction-cadre découlant du BOD de 1974 mérite une cure de jouvence, et que la formation des collègues recrutés par voie de PACTE fait l'objet de réflexions au sein de la DG. **Pourtant, le constat de la CFDT Douane est un peu plus sombre, car si nos services techniques auto ont été conservés au sein de certaines interrégions, d'autres ont été victimes du plan « Auvergne » et du piètre intérêt que leur portaient certains directeurs interrégionaux trop soucieux de rendre des effectifs et de recourir, parfois, aux acteurs privés. Enfin, le recours à des protocoles de services groupés avec nos partenaires de la Police et de la Gendarmerie, dans certaines régions, a représenté pour certains de nos cadres dirigeants la troisième voie..**

Le recrutement et la formation professionnelle des agents des STA

La représentante du bureau A1 s'interroge sur les profils de recrutement.

Nos représentants demandent au président de séance la communication des effectifs de référence (E-R) des différents sites STA. Ils indiquent en outre que la pérennisation de la filière métier STA est subordonnée à des mesures d'évolution de carrière pour ses personnels, ainsi qu'à une reconnaissance de leurs acquis d'expérience dans leur parcours professionnel.

Le président de séance répond que ces chiffres seront communiqués et ont déjà fait l'objet de débats en comité technique de réseau. Il stipule que l'effectif total au titre de l'année 2018 est de 41 agents et que 8 vacances existent au sein de nos garages. Les lacunes en effectifs concernent surtout les postes de catégorie B.

S'ouvre un débat sur les formes de recrutement, et plus particulièrement par la voie de la BIEP, et les impacts financiers engendrés pour les agents issus de la Défense.

Selon le Président, dès lors que nos collègues des STA disposent du statut SU, il est cohérent qu'ils soient logés tous à la même enseigne et qu'ils répondent aux conditions d'exercice et d'aptitude propres à cette branche d'activité.

Le choix de ne plus rechercher des Inspecteurs mécaniciens interrégionaux (I.M.I) n'est plus d'actualité.

Un autre débat sur la formation initiale s'ouvre, la représentante du bureau A1 indiquant que cette action qui dure un mois ne permet pas de prendre en compte la formation au tir & à la TPCI.

Notre organisation n'est pas opposée au fait que la DG, par note de service pose la condition aux DI ayant sous leur coupe des STA d'accompagner au niveau local les agents des STA aux pratiques du tir & de la TPCI.

Concernant les agents STA qui décideraient de rejoindre une unité, ils seront soumis à un stage « d'adaptabilité aux nouvelles fonctions ». Cette mesure nous semble également cohérente et gage de bonne intégration.

Le président de séance approuve notre demande d'organisation d'une journée annuelle de séminaire des chefs d'ateliers, et répond favorablement au souhait d'ajouter dans la liste des invités à ce séminaire les I.M.I. La représentante du bureau B2 abonde dans ce sens, justifiant les dernières notes interministérielles en vigueur.

Le représentant du bureau B2 en charge de la flotte des véhicules administratifs a abordé le cas de la formation interministérielle Police – Douane à la valise multimarque « Bosch ». La CFDT Douane, comme mentionné dans sa déclaration préalable, a rétorqué que la transversalité de l'information en matière de formation professionnelle entre les différents acteurs, qui échappe au plan de formation national de la DNRFP, doit être améliorée afin que tous les agents intéressés puissent en bénéficier.

Le régime de travail des agents au sein des STA

Le représentant du bureau A3 n'est pas défavorable à une évolution des régimes de travail, toutefois ceux-ci répondent à des contextes locaux et à des organisations de travail différentes. Le président de séance prône plutôt la souplesse à travers un dialogue au sein des DI concernées. Selon son niveau de connaissance, les occasions qui ont généré un déplacement des agents des STA en dehors des horaires normaux ont donné lieu à une comptabilisation de ces heures.

Pour la CFDT Douane, tout changement horaire au sein d'un STA doit être soumis en premier lieu à l'appréciation du comité technique local. Le fait que les horaires de travail soient officiellement repris sur Mathieu répond à une vision cohérente et juste. Quant aux exemples cités par des représentants d'autres OS mentionnant des interventions en dehors des horaires de travail, n'ayant pas été prises en considération, les représentants CFDT ont quelques difficultés à comprendre que ces dysfonctionnements n'aient pas été portés jusqu'au niveau de la direction générale.

Le régime indemnitaire des personnels de la maintenance automobile

La NBI est actuellement de 20 points pour les IMI (*car personnels de catégorie A*), et de 10 pour les collègues chefs d'ateliers de catégories B & C. Concernant les majoration d'ACF, les agents des STA bénéficient des mêmes régimes que leurs homologues de la Surveillance. Il n'y a pas de distinction entre contrôleur « piéton » et un contrôleur « mécanicien auto ».

Le bureau A1 est invité à vérifier que les agents de catégorie B qui exercent des fonctions de chef d'atelier bénéficient de la même ACF que les chefs d'unités.